

# LEADER - COMITÉ DE PROGRAMMATION

N°1 – Lundi 22 janvier 2024 – Puget-Théniers (06) et visioconférence

Introduction de M. Pierre CORPORANDY, en qualité de Maire de la commune de Puget-Théniers.

Présidence de M. Gilbert MARTINELLI, en qualité de Vice-président de la Communauté de communes Alpes d'Azur (CCAA), structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) Alpes et Azur jusqu'à l'élection de la Présidence du GAL.

## Vérification des règles de quorum

*Le quorum est atteint si au moins 50% des membres du comité de programmation ayant voie délibérante sont présents en début de séance et qu'au moins 50% des membres votant appartiennent au collège privé.*

36 membres du comité de programmation présents, **22/22 votants, dont 12 issus du collège privé, le double quorum est atteint**. La liste des membres présents est annexée au présent compte-rendu (Annexe 1).

## Vérification des conflits d'intérêts

*La vérification de l'absence de conflits d'intérêts s'effectue en début de séance pour l'ensemble des membres et des dossiers. Les noms, prénoms des membres en conflit d'intérêts ainsi que la raison est précisé.*

Il s'agit ce jour de l'installation du comité de programmation, l'absence de conflits d'intérêts n'a pas de raison d'être pour cette séance.

## Ordre du jour

Le comité de programmation a été convoqué en date du 10/01/2024. Lors de cette convocation ont été envoyés : la liste des membres du comité de programmation, la candidature du GAL ainsi que son résumé.

- I. Territoire et partenariat
- II. Installation du comité de programmation
- III. Election de la Présidence
- IV. Election des Vice-Présidences
- V. Règlement intérieur
- VI. Stratégie
- VII. Fiches-action

## I. Territoire et partenariat

Salomé DELILLE présente les caractéristiques du nouveau GAL pour la programmation 2023-2027 :

### Un territoire de projet

Le GAL est un territoire de projet sur 3 départements (04, 05 et 06) pour 3 292 km<sup>2</sup>, 99 communes et 71 792 habitants. Elle ajoute que la commune de Grasse est désormais exclue du périmètre du GAL et, comme sur la précédente programmation les communes de Carros, Gattières, Le Broc, St Jeannet et Vence sont partiellement incluses.

### Un programme co-porté

Le programme est porté juridiquement et administrativement par la CCAA en tant que chef de file et, en partenariat avec le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNRPA), la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) et la Communauté de communes Serre-Ponçon (CCSP). Le portage technique est assuré par une équipe dédiée.

### Une ambition partagée

« Une transition écologique et solidaire pour notre territoire de montagne, pour la ruralité. »

Le GAL actuel est le fruit d'une volonté politique, le « pari d'une réponse à l'échelle d'un territoire de montagne face à des problématiques mondiales en matière de changement climatique. » L'objectif est ainsi de trouver des solutions innovantes et expérimentales à l'échelle d'un territoire de montagne, de consolider la coopération entre les vallées tout en s'appuyant sur les stratégies territoriales.

## II. Installation du Comité de programmation

Gilbert MARTINELLI rappelle le fonctionnement du GAL avec différentes instances de gouvernance : le Comité technique, le Comité de programmation et, la création du Comité territorial.

Il précise que pour le Comité de programmation, les représentants des institutions publiques ont été nommés par ces dernières et que les membres du collège privé ont été élus lors de l'Assemblée plénière du 30 septembre 2023. Il nomme chaque membre :

#### Collège privé

		TITULAIRES		SUPPLEANT.ES	
		Prénom NOM	Structure	Prénom NOM	Structure
Entreprises	1	<b>Benoît VIANT</b>	La Fabrique du Mercantour	<b>Nicolas DONADEY</b>	Educateur sportif
	2	<b>Marie-Mathilde BASILE</b>	ACTICOP	<b>Eric GIGNOUX</b>	Moving Lab Power
	3	<b>Guillaume DITSCH</b>	Maison de Pays de l'Ubaye	<b>Lorène LOMBARD</b>	Refuge de Larche
	4	<b>Marie GARCIN COROMP</b>	Marie Garcin Coromp	<b>Yann DESPERT</b>	Restaurant L'Ogow

	5	<b>Valérie KLEIN</b>	ZYRCLO	<b>Gilles WEGNER</b>	Energies collectives
<b>Associations Loi 1901</b>	6	<b>Lolita GUYON</b>	GEDAR Provence d'Azur	<b>Fanny TIRARD</b>	Bulle d'Aires
	7	<b>Pierre FABRE</b>	CDD PNR Préalpes d'Azur	<b>Thierry LESPINASSE</b>	SLV
	8	<b>Nicole BOUCHACOURT</b>	Initiative Alpes Provence	<b>Anne-Laure SABOT</b>	Les Marmottes
	9	<b>Richard LACORTIGLIA</b>	Le Gabion	<b>Gérard MERCIER</b>	Terre de Liens
	10	<b>Daniel MEYER</b>	Amis de l'Abbaye de Boscodon	<b>Noémie LECHAT</b>	ADRETS
<b>Recherche - Université</b>	11	<b>Mikaël CHAMBRU</b>	Labex ITTEM	<b>Thomas GILLET</b>	Université Aix- Marseille
	12	<b>Tony IBANEZ</b>	Université Lyon 2	<b>Sandrine SELOSSE</b>	Mines Paris

Collège public

		TITULAIRES		SUPPLEANT.ES	
		Prénom NOM	Structure	Prénom NOM	Structure
<b>Communauté de communes Alpes d'Azur (CCAA)</b>	1	<b>Jean-Paul DAVID</b>	Guillaumes	<b>Gilbert MARTINELLI</b>	Pierlas
	2	<b>Arnaud PRIGENT</b>	Sigale	<b>Anthony SALOMONE</b>	Aiglun
<b>Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNRPA)</b>	3	<b>Marc MALFATTO</b>	Gréolières	<b>Eric MELE</b>	Gourdon
	4	<b>Ludovic SANCHEZ</b>	Le Mas	<b>Philippe HEURA</b>	Le Broc
<b>Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre- Ponçon (CCVUSP)</b>	5	<b>Hélène GARCIER- RICHAUD</b>	Faucon-de- Barcelonnette	<b>Jacques FORTOUL</b>	Jausiers
	6	<b>Agnès PIGNATEL</b>	Le Lauzet-Ubaye	<b>Chloé OCCELLI</b>	Jausiers
<b>Communauté de communes Serre- Ponçon (CCSP)</b>	7	<b>Christine MAXIMIN</b>	Baratier	<b>Michel MONTABONE</b>	Réallon
	8	<b>Jean-Luc VERRIER</b>	Prunières	<b>Bernard RAIZER</b>	Le Sauze-du-Lac
<b>Parc national du Mercantour</b>	9	<b>Xavier FRIBOURG</b>	Ubaye Verdon	<b>Clémentine DENTZ</b>	Haut-Var/Cians
<b>Parc national des Ecrins</b>	10	<b>Ludovic SCHULTZ</b>	-	<b>Jean-François LOMBARD</b>	Embrunais

Le Comité de programmation est aujourd'hui au complet, il convient d'en acter sa composition.

➤ **Adopté à l'unanimité**

### III. Election de la Présidence

Gilbert MARTINELLI poursuit avec la présentation des propositions en matière de principes et de modalités de vote pour l'élection de la Présidence du GAL :

## Principes

- Le Président du GAL est issu du collège public, parmi les membres titulaires du comité de programmation
- Il est élu par le comité de programmation à l'installation pour la durée du programme
- En cas de vacance de la Présidence, le Vice-président le plus âgé assure l'intérim jusqu'au prochain comité de programmation lors duquel sont organisées de nouvelles élections du Président et la désignation des Vice-présidents.
- La démission du Président est formalisée par un courrier adressé au Président de la structure porteuse du Groupe d'Action Locale.

## Modalités

- Vote à scrutin uninominal, à main levée. Si au moins un membre présent le réclame, le vote est organisé par scrutin secret.
- L'élection est réalisée à la majorité absolue. Si au premier tour aucun des candidats ne reçoit au minimum 51% des suffrages, un deuxième tour est organisé avec les deux candidats ayant reçu le plus de voix. Si nécessaire, un troisième tour est réalisé à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
- Chaque membre titulaire du comité de programmation, ou leur suppléant attitré, détient une voix.

### ➤ **Adopté à l'unanimité**

Le Président de séance rappelle les responsabilités du Président du GAL avant le passage au vote :

- Présider le comité de programmation
- Animer le comité de programmation
- Veiller au respect du règlement intérieur et plus particulièrement aux dispositions relatives à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts
- Signer - le cas échéant s'il en a délégué - les invitations et les comptes-rendus
- Présider le comité territorial
- Exercer ses droits et accomplir ses devoirs conformément aux dispositions réglementaires et contractuelles en vigueur établies par la convention AGR/GAL et, le cas échéant, par la délégué du Président de la structure porteuse du GAL.

## Vote

Gilbert MARTINELLI annonce que le GAL a reçu la candidature de M. Jean-Paul DAVID, membre titulaire du collège public du GAL Alpes et Azur, Vice-Président de la CCAA et du PNRPA, Président du GAL Alpes et Préalpes d'Azur. Le Président de séance interroge la salle sur l'existence d'autres candidatures. En l'absence d'autres candidats, le Président de séance donne la parole à Jean-Paul DAVID avant le passage au vote.

### ➤ **Jean-Paul DAVID est élu Président du GAL Alpes et Azur à l'unanimité**

Jean-Paul DAVID remercie l'assemblée, prend la présidence de la séance et poursuit l'ordre du jour.

## IV. Election de la Vice-Présidence

Jean-Paul DAVID présente les propositions en matière de principes et de modalités de vote pour l'élection de la Vice-Présidence du GAL :

### Principes

- Les Vice-Présidents du GAL sont issus du collège public, parmi les membres titulaires du comité de programmation
- Ils sont élus par le comité de programmation à l'installation pour la durée du programme
- Le nombre de Vice-présidents est arrêté à 4 afin de respecter l'équilibre territorial
- En cas de vacance d'un Vice-président, de nouvelles élections sont organisées lors du prochain comité de programmation pour le seul mandat de Vice-président.
- La démission d'un Vice-président est formalisée par un courrier adressé au Président de la structure porteuse du Groupe d'Action Locale.

### Modalités

- Vote à scrutin uninominal, à main levée. Si au moins un membre présent le réclame, le vote est organisé par scrutin secret.
- L'élection est réalisée à la majorité absolue. Si au premier tour aucun des candidats ne reçoit au minimum 51% des suffrages, un deuxième tour est organisé avec les deux candidats ayant reçu le plus de voix. Si nécessaire, un troisième tour est réalisé à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
- Chaque membre titulaire du comité de programmation, ou leur suppléant attitré, détient une voix.

#### ➤ **Adopté à l'unanimité**

Le Président rappelle les responsabilités des Vice-Présidents du GAL avant le passage au vote :

- Animer le comité de programmation ou le comité territorial lorsque le Président du GAL est absent, en conflit d'intérêts ou en incapacité d'animer la réunion
- Le Vice-Président issu du territoire où se tient la réunion est suppléant par défaut
- Être garant de la bonne communication des informations et des débats entre le Comité territorial et le Comité de programmation

### Vote

Jean-Paul DAVID annonce que pour la Vice-Présidence dédiée à la CCSP, le GAL a reçu la candidature de Mme Christine MAXIMIN, membre titulaire du collège public du GAL Alpes et Azur et Vice-Présidente de la CCSP. Le Président interroge la salle sur l'existence d'autres candidatures. En l'absence d'autres candidats, il donne la parole à Christine MAXMIM avant le passage au vote.

#### ➤ **Christine MAXIMIN est élue Vice-Présidente du GAL Alpes et Azur à l'unanimité**

Christine MAXIMIN remercie l'assemblée et le Président poursuit l'ordre du jour. Il annonce que pour la Vice-Présidence dédiée à la CCVUSP, le GAL a reçu la candidature de Mme Agnès PIGNATEL, membre

titulaire du collège public du GAL Alpes et Azur et Vice-Présidente de la CCVUSP. Le Président interroge la salle sur l'existence d'autres candidatures. En l'absence d'autres candidats, il donne la parole à Agnès PIGNATEL avant le passage au vote.

➤ **Agnès PIGNATEL est élue Vice-Présidente du GAL Alpes et Azur à l'unanimité**

Agnès PIGNATEL remercie l'assemblée et le Président poursuit l'ordre du jour. Il annonce que pour la Vice-Présidence dédiée au PNRPA, le GAL a reçu la candidature de M. Marc MALFATTO, membre titulaire du collège public du GAL Alpes et Azur et Vice-Président au PNRPA. Le Président interroge la salle sur l'existence d'autres candidatures. En l'absence d'autres candidats, il donne la parole à Marc MALFATTO avant le passage au vote.

➤ **Marc MALFATTO est élu Vice-Président du GAL Alpes et Azur à l'unanimité**

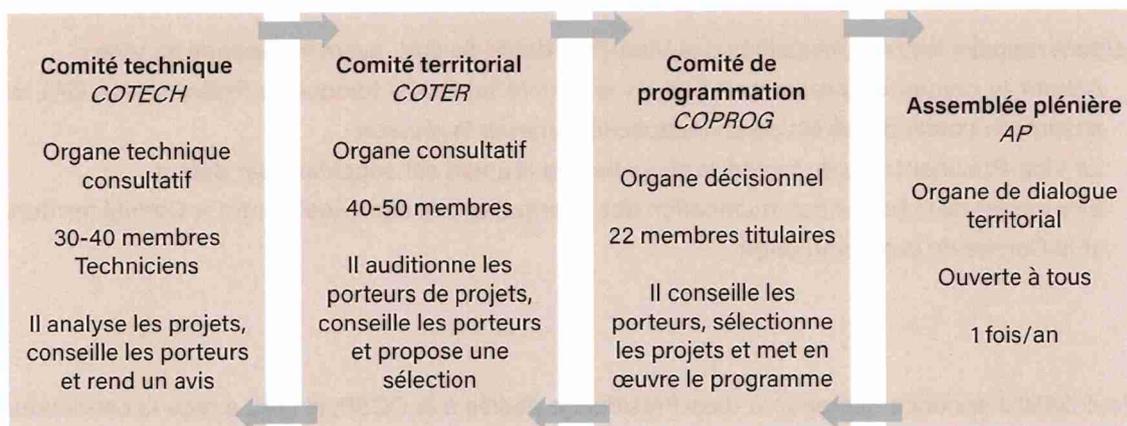
Marc MALFATTO remercie l'assemblée et le Président poursuit l'ordre du jour. Il annonce que pour la Vice-Présidence dédiée à la CCAA, le GAL a reçu la candidature de M. Arnaud PRIGENT, membre titulaire du collège public du GAL Alpes et Azur et Vice-Président à la CCAA. Le Président interroge la salle sur l'existence d'autres candidatures. En l'absence d'autres candidats, il donne la parole à Arnaud PRIGENT avant le passage au vote.

➤ **Arnaud PRIGENT est élu Vice-Président du GAL Alpes et Azur à l'unanimité**

Marc MALFATTO remercie l'assemblée et le Président poursuit l'ordre du jour.

## V. Règlement intérieur

Jean-Paul DAVID repasse la parole à Salomé DELILLE pour le règlement intérieur. Elle poursuit sur la présentation de l'organisation du GAL et en détaille chaque instance, sa définition et son rôle :



### Comité technique

#### Définition

- **Organe technique consultatif**
- **Objectifs** - Favoriser l'interconnaissance, envisagé comme un espace de travail à la fois d'écoute et d'accompagnement des acteurs du développement et, d'échanges entre pairs.

- **Première instance** à se réunir après la clôture des appels à projets.
- **Composition** - variable selon les thématiques des dossiers : techniciens des structures porteuses (CCAA, PNRPA, CCVUSP et CCSP), des EPCI partenaires (CAPG, CASA, MNCA), de la Région, des Conseils départementaux, des Parcs nationaux, des chambres consulaires, de représentants de l'Etat via les Sous-Préfectures, des structures d'accompagnement (France Active, Initiative, Réseau SCOP-SCIC, etc.) et d'experts externes autres selon les besoins du GAL.
- **Réunion** - A minima 2 fois par an, en alternance sur les 4 territoires. En présentiel et en visioconférence, idéalement sur 2h.

### Rôles

- Travailler en étroite collaboration avec l'équipe technique sur la recherche de projets et de partenaires
- Analyser individuellement et de manière constructive les dossiers
- Echanger entre pairs lors des réunions dédiées
- Soumettre un avis collectif au comité territorial sur les dossiers
- Co-organiser avec l'équipe technique des ateliers de travail, des forums thématiques
- Participer aux groupes de travail du GAL
- Être un « ambassadeur » en relayant l'information sur le programme, ses opportunités et ses résultats

### Comité territorial

#### Définition

- **Organe consultatif et d'orientation des projets**
- **Objectifs** – Favoriser le dialogue de proximité, envisagé comme une maille de proximité, d'accompagnement des acteurs locaux. Il offre un cadre de dialogue constructif entre le GAL et ses partenaires.
- **Deuxième instance** à se réunir après la clôture des appels à projets
- **Composition** – L'ensemble des membres du comité de programmation, du comité technique et est ouvert à d'autres acteurs publics et privés sur la base du volontariat ou sur recommandation d'un membre du GAL.
- **Réunion** - A minima 2 fois par an, au plus près des porteurs auditionnés. Lors d'un appel à projets, selon le nombre et la localisation des projets, il est possible d'avoir plusieurs réunions dans différents lieux. En présentiel et en visioconférence, idéalement en journée.

#### Rôles

- Mettre en œuvre la stratégie par l'audition des porteurs de projet
- Soumettre une avis collectif au comité de programmation
- Être un « ambassadeur » en relayant l'information sur le programme, ses opportunités et ses résultats
- Les membres du comité de programmation présents lors des comités territoriaux sont les porte-paroles des échanges au sein de cette instance et le lien privilégié entre les 2 instances
- Les membres du comité territorial peuvent se porter volontaires pour assurer le suivi d'une opération ayant bénéficié d'un avis favorable afin d'accompagner le porteur de projet au titre du GAL dans la mise en œuvre de son opération. Le parrain a la responsabilité de guider le porteur,

suivre l'avancement de son projet et d'en rendre compte au comité territorial. Ce travail est réalisé en lien étroit avec l'équipe technique.

## Comité de programmation

### Définition

- **Organe décisionnel**
- **Troisième instance** à se réunir après la clôture des appels à projets
- **Composition** – Collèges public et privé : 22 membres titulaires, dont 10 personnes publiques et 12 personnes issues du privé.
- Chacun des membres titulaires est lié à un membre suppléant attitré.
- **Réunion** - A minima 2 fois par an, en alternance sur les 4 territoires. En présentiel et en visioconférence, idéalement sur une demi-journée

Collège public		Collège privé	
CC Alpes d'Azur	2	Entreprises (individuelles, collectives, etc.)	5
PNR Préalpes d'Azur	2		
CC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	2	Associations loi 1901	5
CC Serre-Ponçon	2		
Parc national du Mercantour	1	Recherche - Université	2
Parc national des Ecrins	1		
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12</b>

### Rôles

- Mettre en œuvre la stratégie du GAL
- Avoir l'initiative des propositions de programmation des projets LEADER
- Elaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire
- Garantir lors du vote des opérations présentées l'absence de conflits d'intérêts
- Assurer, lors de la sélection des opérations, la cohérence entre celles-ci et la stratégie de développement local LEADER en classant les opérations en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs
- Proposer et animer des groupes de travail thématiques temporaires : coopération, évaluation, communication, participation citoyenne, etc.
- Proposer des outils de communication
- Evaluer l'avancement de la stratégie pour atteindre les objectifs spécifiques (mi-parcours et finale)
- Etablir et acter les propositions de modifications du plan financier et du plan d'action
- Examiner le suivi financier
- S'exprimer sur toute évolution nécessaire de la convention AGR-GAL ou de la stratégie
- Rapporter les informations et les échanges issus du Comité territorial
- Rendre compte auprès de l'Assemblée plénière

### Prévention et gestion des conflits d'intérêt

Les membres du comité de programmation s'engagent à :

- Informer le Président du GAL et l'équipe technique du GAL dès lors qu'un intérêt personnel ou professionnel

- Ne pas formuler d'avis en cas de débat ou de vote sur le dossier dans lequel ils pourraient avoir un conflit
- Ne pas utiliser les documents et informations à d'autres fins que leur participation au comité de programmation
- Ne pas communiquer ces documents ou informations à des tiers

### Qualité de membre

- **Collège public** – Désignation par les 4 partenaires du GAL : Communauté de communes Alpes d'Azur, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et Communauté de communes Serre-Ponçon ; et par les 2 Parcs nationaux : Parc national du Mercantour et Parc national des Ecrins
- **Collège privé** – Elections sur la base du volontariat, par les pairs selon 3 catégories : entreprises, association, recherche-université, en assemblée plénière. Ils doivent être représentatifs du territoire du GAL, de ses métiers et de ses acteurs. Chaque catégorie dispose d'un nombre défini de sièges : pour la catégorie « Entreprises », 5 sièges, un pour chaque territoire partenaire (CCAA, PNRPA, CCVUSP et CCSP) et un « libre » dont l'attribution est laissée à l'appréciation des votants. Pour la catégorie « Associations », 5 sièges, un pour chaque territoire partenaire (CCAA, PNRPA, CCVUSP et CCSP) et un « libre » dont l'attribution est laissée à l'appréciation des votants. Pour la catégorie « Recherche – Université », 2 sièges, un pour le nord et un pour le sud du territoire. L'attribution d'un siège à un étudiant est recherchée.
- Tout candidat pour intégrer le collège privé s'engage à s'investir dans le comité de programmation à minima pour un an afin de ne pas laisser de siège vacant et de permettre une nouvelle élection lors de l'assemblée plénière.
- **Modification** – Doit faire l'objet d'une décision en comité de programmation pour acter les personnes sortantes et entrantes et sera notifiée à l'Autorité de Gestion.
- **Absence du membre** – Au bout de 3 absences consécutives sans information préalable, un membre titulaire ou suppléant pourra être exclu.
- **En cas de vacance d'un siège** titulaire ou suppléant pour le collège public, l'institution publique nomme son nouveau représentant lors de la prochaine instance.
- **En cas de vacance d'un siège** titulaire ou suppléant pour le collège privé, l'intérim est effectué par le suppléant ou le titulaire. Une élection est organisée à la prochaine assemblée plénière pour élire un nouveau membre pour le siège vacant.
- **Perte de la qualité** - Absence prolongée, démission, radiation pour cause de conflit d'intérêt ou atteinte grave à l'image du GAL, fin de mandat pour les représentants de la sphère publique, dissolution de la structure représentée, perte du statut justifiant la représentativité des métiers et des acteurs pour les représentants de la sphère privée, décès.

### Réunions

- **Fréquence** - A minima 2 fois par an. Un planning annuel prévisionnel est établi à chaque fin d'année, en articulation avec le calendrier régional des programmes européens qui intègre les calendriers décisionnels des différents partenaires.

- **Convocation** - Tous les membres, y compris les suppléants, sont invités à chaque réunion du comité de programmation. Les membres suppléants participent aux débats et obtiennent voix délibérative en cas d'absence du membre titulaire.
- **Invitation** - Le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant au titre de la fonction d'Autorité de gestion, les Présidents des Conseils Départementaux ou leurs représentants au titre des co-financeurs potentiels et, les représentants départementaux des 4 chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale, Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire)

#### Déroulé

- **Accueil** - Récupération des déclarations de conflits d'intérêt pour tous les membres participants et remise du dossier de séance : le procès-verbal du précédent comité de programmation, un récapitulatif des dossiers reçus, les avis du comité technique et du comité territorial, la grille de sélection et un lien intranet vers les dossiers
- **Vérification du double quorum** avec la feuille de présence en début de séance - Au moins 50% des votants présents et au moins 50% des votants participants issus du collège privé
- **Contenu de la séance** : validation des points administratifs, état d'avancement de la maquette et suivi des projets, rappel des 7 principes LEADER, lecture des avis du comité technique et du comité territorial, échanges et discussions et décisions

#### Décisions

- Le comité de programmation se prononce sur les projets qu'il souhaite soutenir dans le cadre du programme LEADER, en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de la stratégie.
- Les votes sont faits à main levée. Si au moins un membre présent le réclame, le vote est organisé par scrutin secret.
- En cas de présence du titulaire et du suppléant, seul le titulaire pourra participer au vote. Un titulaire ne peut donner pas pouvoir à un autre titulaire, ni à un autre suppléant que le sien s'il est absent.
- **Pour les décisions relevant de l'opportunité**, les membres du comité de programmation basent leur analyse et débat sur les recommandations :
  - L'avis du comité technique, lu par l'équipe technique ;
  - L'avis du comité territorial, propos rapporté par l'un des membres du comité de programmation présent lors de la réunion du comité territorial.
- Les critères de sélection sont des outils essentiels d'aide à la décision pour le comité de programmation afin d'élaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire.
- **La consultation écrite** - Selon les besoins du GAL, le comité de programmation peut être consulté entre deux réunions par écrit, par voie électronique pour des décisions administratives ou pour l'attribution de la part FEADER. Les membres du comité disposent, à compter de la date de consultation, d'un délai raisonnable, pour émettre leur avis.
- Le principe de quorum est le même qui préside au fonctionnement du comité de programmation en réunion.
- En cas de consultation infructueuse, le Président du GAL peut décider de relancer la consultation écrite une fois selon les conditions décrites ci-dessus. Si la deuxième consultation est toujours infructueuse alors les dossiers sont présentés au comité de programmation à la réunion suivante.

- **Un procès-verbal** est dressé à l'issu de chaque séance et consultation écrite du comité de programmation. Une fois validé et signé par le Président du GAL et le Président de la structure porteuse ou son représentant, le procès-verbal, ainsi que tout document complémentaire nécessaire, est envoyé par l'équipe technique au nom du Président du GAL.
- Le procès-verbal vaut décision de programmation et est présenté pour validation des membres lors du comité de programmation suivant.

## Assemblée plénière

### Définition

- **Organe de dialogue territorial**
  - **Composition** - toutes les personnes impliquées dans le programme : élus, habitants, porteurs de projets, co-financeurs, partenaires, techniciens, etc.
  - L'assemblée plénière est le siège de l'élection des membres privés souhaitant intégrer le comité de programmation. L'élection s'effectue par les pairs.
  - L'assemblée plénière est le lieu du bilan de l'année écoulée et de la présentation des actions d'animation, de gestion et de communication envisagées pour l'année à venir. Les évaluations à mi-parcours et finale y sont présentées.
  - Elle prend place au cœur d'un des 4 territoires partenaires, une fois par an. Son format est envisagé de préférence en présentiel mais un dispositif de visio-conférence sera prévu systématiquement. Fin de journée/début de soirée.
- **Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité**

## VI. Stratégie Alpes et Azur

Salomé DELILLE poursuit sur la présentation de la stratégie du GAL pour cette nouvelle programmation avec en premiers lieux les enjeux et objectifs stratégiques.

### Stratégie

L'enjeu principal est **la transtion écologique et solidaire de notre territoire, rural, de montagne**. Il comprend de nombreux enjeux thématiques (ex. l'amélioration de l'accès aux services de proximité, la préservation des ressources du territoire et le développement de solutions issues de l'économie circulaire) et transversaux comme la mutualisation, l'itinérance, la participation citoyenne et la création de lieux d'échanges et de partage.

Les objectifs stratégiques sont donc au nombre de 3 :

1. Bien vivre ensemble sur le territoire
2. Entreprendre de manière écoresponsable pour et sur le territoire
3. Concevoir durablement les ressources du territoire

Eux-mêmes déclinés en fiches-action :

1. **Renforcer les liens sociaux et consolider les services pour tous**
2. **Encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives**
3. **Innover dans notre lien aux ressources**

## Maquette financière

### Enveloppe globale

Pour mener à bien cette stratégie, le GAL est doté d'une enveloppe de **2 695 433 € de FEADER**. Le GAL est dans l'obligation de réserver au maximum 25% de cette enveloppe à l'animation – gestion – communication du programme, c'est-à-dire les frais de personnel de l'équipe LEADER et actions diverses en matière de communication, animation et gestion. Il est ainsi proposé aux membres du Comité de programmation de voter pour la répartition suivante :

- **75 % dédié aux projets** : 2 021 575 €
  - Projets locaux : 1 859 849 €
  - Coopération : 161 726 €
- **25 % dédié à l'animation, gestion et communication** : 673 858 €

➤ **Adopté**

### Répartition par fiche-action

Ensuite, il est proposé de répartir l'enveloppe dédiée aux projets de manière équitable entre les fiches-action, soit : **673 858 € par fiche-action** dont 619 950 € pour les projets locaux et 53 909 € pour les projets de coopération.

➤ **Adopté**

### Mécanisme de financement

Pour cette programmation, la répartition du financement public se fera comme tel : 80% FEADER et 20% contrepartie nationale (CPN). Cependant, la Région propose d'accompagner plus fortement les projets qui répondront aux objectifs du Plan Climat de la Région « *Gardons une Cop d'avance* » en majorant sa participation par l'attribution d'un bonus. Dans ce cas, la répartition serait alors de 60% FEADER et 40% CPN. Ce mécanisme est un levier important pour le GAL pour consommer moins rapidement son enveloppe et financer davantage de projets.

Pour l'enveloppe dédiée à l'animation, gestion et communication, la Région a fait le choix de garder la répartition de la programmation précédente, à savoir 60% FEADER et 40% CPN.

### Répartition pluriannuelle et annuelle

Le programme est prévu pour 4 ans, de 2024 à 2027. La convention entre la Région et le GAL indique que l'évaluation à mi-parcours devra se tenir en 2025. En conséquence, il y a un intérêt à mener une réflexion sur la répartition de l'enveloppe sur l'ensemble de la programmation. Il est proposé aujourd'hui d'engager dès que possible et de répartir l'enveloppe comme telle :

**2024 : 30%    2025 : 30%    2026 : 20%    2027 : 20%**

Il est à noter que si l'enveloppe n'est pas entièrement consommée, il y aura un report sur les années suivantes.

Concernant la répartition annuelle de l'enveloppe, il est proposé de fonctionner sur 2 à 3 appels à projets par an, ceci afin de renforcer l'accompagnement des porteurs de projet et d'avoir une récurrence d'année en année comme suit :

- 1 appel à projets au printemps
- 1 appel à projets à l'automne

- Si besoin – 1 appel à projets en hiver

Au total, entre toutes les instances, le GAL se réunira entre 7 et 10 fois par an.

➤ **Adopté**

## VII. Fiches-action

Salomé DELILLE présente les 3 fiches-action et détaille chacune d'entre elle :

FA 1. Renforcer les liens et consolider les services pour tous	FA 2. Encourager les initiatives éco. locales, durables et collectives	FA 3. Innover dans notre lien aux ressources
<p><i>Economie sociale et solidaire, économie collaborative</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Diversifier les services</li> <li>&gt; Renforcer les liens</li> <li>&gt; Initiatives innovantes et fédératrices pour se nourrir, se loger, se déplacer, se soigner.</li> </ul> <p>Thèmes : social, commerces de proximité, culture, numérique, santé, mobilité, alimentation, habitat, sport, patrimoine culturel</p>	<p><i>Economie circulaire, écologie industrielle territoriale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Accompagner la transition des ent.</li> <li>&gt; Permettre les échanges entre pairs, la mutualisation.</li> <li>&gt; Encourager les initiatives novatrices</li> </ul> <p>Thèmes : entrepreneuriat (CAE, couveuses, SCIC/SCOP), économie circulaire, énergie, bois, habitat, transport, agriculture, mobilité, tourisme, numérique</p>	<p><i>Economie régénérative</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Encourager la connaissance du territoire</li> <li>&gt; Renforcer la préservation</li> <li>&gt; Accompagner le développement d'initiatives novatrices en matière de gestion des ressources</li> </ul> <p>Thèmes : paysage, biodiversité, ciel étoilé, eau, forêt, aménagement, déconnexion, patrimoine naturel</p>
Projets locaux et coopération	Projets locaux et coopération	Projets locaux et coopération

### Fiche-action 1. Renforcer les liens et consolider les services pour tous

#### Objectifs

- Développer, diversifier les services de proximités (commerces, social/santé, culture/sport, mobilité, numérique) et les rendre accessibles pour tous, toute l'année.
- Offrir les conditions nécessaires au renforcement des liens sociaux (jeunes, familles, seniors - liens intergénérationnels), au partage de communs, à la lutte contre l'exclusion et l'isolement et à une meilleure visibilité des services et activités du territoire.
- Encourager et accompagner les initiatives innovantes et fédératrices pour se nourrir, se loger, se déplacer, se soigner, se divertir dans un rapport durable avec les ressources valorisables.

Plus-value LEADER : initiatives impliquant les acteurs locaux, favorisant la coordination des acteurs et intégrant l'intelligence collective ; actions visant à développer l'itinérance des services, des outils et des moyens ; mise en réseau d'acteurs et la mutualisation de services, d'espaces, d'outils et de moyens.

### Fiche-action 2. Encourager les initiatives locales, durables et collectives

#### Objectifs

- Accompagner la transition\* des entreprises vers les nouvelles formes d'économies, encourager la création ou le développement d'activités directement en lien avec l'économie circulaire et l'écologie industrielle territoriale et inciter les nouvelles formes d'entrepreneuriat, notamment collectives.

- Offrir les conditions nécessaires à la rencontre, à l'échange entre pairs et encourager la mutualisation d'outils et de compétences.
- Encourager les initiatives novatrices en matière d'écoconception.

*\*La transition relève de champs d'actions divers : gouvernance, fonctionnement, énergétique, environnemental.*

Plus-value LEADER : expérimentation et accompagnement de projets pilote ; initiatives intégrées, multisectorielles et collectives : projets faisant sens pour le territoire au-delà de l'entreprise en tant que telle ; mise en réseau d'acteurs et la mutualisation de services, d'espaces, d'outils et de moyens.

### Fiche-action 3. Innover dans notre lien aux ressources

#### Objectifs

- Faciliter et encourager la connaissance du territoire, de ses ressources et de ses vulnérabilités pour accompagner la conduite de la résilience du territoire face au changement climatique.
- Renforcer le sentiment d'appartenance, l'identité territoriale et, la préservation du territoire par la connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel et naturel.
- Encourager et accompagner le développement d'initiatives novatrices en matière de considération et gestion des ressources (eau, solaire, bois, ciel étoilé, paysage, espace).
- Encourager la coopération et la coordination d'acteurs.

Plus-value LEADER : initiatives impliquant les acteurs locaux et intégrant l'intelligence collective ; expérimentation et l'accompagnement de projets pilote ; initiatives collectives et multisectorielles ; mise en réseau d'acteurs et la coopération

#### Taux d'intervention

Lors de la construction de la candidature, le choix avait été fait de partir sur un taux de base unique pour tous à hauteur de 60% et d'établir ensuite des critères de bonification pour atteindre au maximum 90% d'aide publique. Le conventionnement en cours a permis d'analyser finement les différents critères de bonification et un n'a pas pu être retenu par manque d'objectivité. En conséquence, il est proposé aujourd'hui de relever le taux par défaut à **70%** et d'appliquer une bonification de 10% par critère remplis dans la limite de 2 critères sur 3 :

- **Acteurs privés de moins de 2 ans**
- **Structure relevant de l'Economie Sociale et Solidaire ou collectivité territoriale**
- **Projet qui cible au moins 2 Objectifs de Développement Durable**

➤ **Adopté**

#### Plancher/plafond

L'évaluation de la programmation précédente a permis de qualifier les projets LEADER accompagnés et de proposer un minimum et un maximum suivant :

- Le coût total éligible minimal est de **10.000€ HT**
- Le plafond des dépenses éligibles est à **100.000 € HT**

**Un dé plafonnement** est possible pour les projets de grande envergure, visant à « faire territoire », c'est-à-dire un projet à l'échelle d'au moins 2 des 4 territoires engagés dans le GAL : CCAA, PNRPA, CCVUSP, CCSP.

➤ **Adopté**

### Bénéficiaires

Il a été proposé au moment de la construction de la candidature de rendre éligibles les acteurs suivants :

#### Acteurs privés

- Entreprises de moins de 100 salariés ETP
- Sociétés coopératives (SCIC, SCOP, etc.)
- Associations loi 1901
- Autres groupements économiques

#### Acteurs publics

- Collectivités territoriales ou locales (EPCI, Syndicats mixtes, etc.)
- Etablissements publics

Exception des établissements à caractère économique - chambres consulaires

➤ **Adopté**

### Dépenses inéligibles/éligibles

#### Dépenses inéligibles

Dans le cadre du respect de l'article 73 du R(UE) 2115-2021 :

- Acquisition de droits de production agricole
- Acquisition de droits au paiement
- Achat de terrain
- Acquisition d'animaux et acquisition de plantes annuelles, ainsi que plantation de ces dernières à d'autres fins que celles prévues par le règlement
- Intérêts débiteurs
- Investissement dans le boisement non compatible avec les objectifs en matière d'environnement et de climat

Dans le cadre du respect du décret d'éligibilité des dépenses du 3 janvier 2023 :

- TVA, sauf non récupérable au titre de la législation nationale
- Matériel d'occasion ne répondant pas aux conditions prévues par le décret
- Amendes et sanctions pécuniaires
- Pénalités financières
- Frais de justice et contentieux
- Charges exceptionnelles relevant du compte 67 du plan comptable général
- Dividendes hors dépenses de personnel des dirigeants non-salariés des PME

- Frais liés aux accords amiables et aux intérêt moratoires dans le cadre de contrats liés à l'exécution de travaux/fournitures/services avec contrepartie économique constituée par un prix ou un droit d'exploitation
- Coûts d'amortissement

Dans le cadre des règles mises en place par l'Autorité de Gestion Régionale :

- Contribution en nature
- Gros-œuvre
- Auto-construction
- Dépenses financées par crédit-bail

Dans le cadre de la stratégie locale de développement du GAL :

- Achat de bâti
- Loyer
- Consommables et outils à main

#### Dépenses éligibles

- Aménagement et travaux – second œuvre
- Equipement, matériel
- Prestations de services (toute prestation nécessaire au projet : études, conseils, diagnostics, études pré-opérationnelles, études de maîtrise d'œuvre) ;
- Communication
- Frais de personnel
- Coûts indirects liés
- Frais de déplacement, restauration, hébergement

#### ➤ **Adopté**

Salomé DELILLE conclue en présentant les étapes à venir :

- Validation définitive des éléments de la convention et proposition d'appels à projets 2024
- Ouverture des appels à projets
- Premier comité de programmation « d'opportunité »

Jean-Paul DAVID conclue en remerciant les membres pour leur participation à cette première réunion du Comité de programmation.

Le 10 juin 2024

#### **Charles Ange GINESY**

Président de la Communauté de communes  
Alpes d'Azur

#### **Jean-Paul DAVID**

Président du GAL Alpes et Azur



Annexe 1 - Présence des membres du Comité de programmation

Collège privé

	TITULAIRE			SUPPLEANT.E			Présence	Votant.e	Structure	Présence	Votant.e
	Prénom NOM	Structure	Présence	Prénom NOM	Structure	Présence					
1	<b>Benoît VIANT</b>	La Fabrique du Mercantour	Oui	Oui	<b>Nicolas DONAHEY</b>	Educateur sportif	Oui	Non			
2	<b>Marie-Mathilde BASILE</b>	ACTICOP	Oui	Oui	<b>Eric GIGNOUX</b>	Moving Lab Power	Oui	Non			
3	<b>Guillaume DITSCH</b>	Maison de Pays de l'Ubaye	Visio	Oui	<b>Lorène LOMBARD</b>	Refuge de Larche	Visio	Non			
4	<b>Marie GARCIN COROMP</b>	Marie Garcin Coromp	Visio	Oui	<b>Yann DESPERT</b>	Restaurant L'Ogow	Oui	Non			
5	<b>Valérie KLEIN</b>	ZYRCLO	Oui	Oui	<b>Gilles WEGNER</b>	Energies collectives	Excusé	-			
6	<b>Lolita GUYON</b>	GEDAR Provence d'Azur	Oui	Oui	<b>Fanny TIRARD</b>	Bulle d'Aires	Excusée	-			
7	<b>Pierre FABRE</b>	CDD PNR Préalpes d'Azur	Oui	Oui	<b>Thierry LESPINASSE</b>	SLV	Visio	Non			
8	<b>Nicole BOUCHACOURT</b>	Initiative Alpes Provence	Visio	Oui	<b>Anne-Laure SABOT</b>	Les Marmottes	Visio	Non			
9	<b>Richard LACORTIGLIA</b>	Le Gabion	Visio	Oui	<b>Gérard MERCIER</b>	Terre de Liens	Oui	Non			
10	<b>Daniel MEYER</b>	Amis de l'Abbaye de Boscodon	Oui	Oui	<b>Noémie LECHAT</b>	ADRETS	Visio	Non			
11	<b>Mikaël CHAMBRU</b>	Labex ITTEM	Visio	Oui	<b>Thomas GILLET</b>	Université Aix-Marseille	Visio	Non			
12	<b>Tony IBANEZ</b>	Université Lyon 2	Excusé	-	<b>Sandrine SELOSSE</b>	Mines Paris	Oui	Oui			
<b>TOTAL privé</b>			<b>11</b>	<b>11</b>			<b>10</b>	<b>1</b>			

**Collège public**

		TITULAIRE				SUPPLEANT.E			
		Prénom NOM	Structure	Présence	Votant.e	Prénom NOM	Structure	Présence	Votant.e
Communauté de communes Alpes d'Azur (CCAA)	1	Jean-Paul DAVID	Guillaume	Oui	Oui	Gilbert MARTINELLI	Pierlas	Oui	Non
	2	Arnaud PRIGENT	Sigale	Oui	Oui	Anthony SALOMONE	Aiglun	Oui	Non
Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNRPA)	3	Marc Malfatto	Gréolières	Oui	Oui	Eric MELE	Gourdon	Excusé	-
	4	Ludovic SANCHEZ	Le Mas	Oui	Oui	Philippe HEURA	Le Broc	Excusé	-
Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP)	5	Hélène GARCIER-RICHAUD	Faucon-de-Barcelonnette	Visio	Oui	Jacques FORTOUL	Jausiers	Excusé	-
	6	Agnès PIGNATEL	Le Lauzet-Ubaye	Oui	Oui	Chloé OCCELLI	Jausiers	Excusée	-
Communauté de communes Serre-Ponçon (CCSP)	7	Christine MAXIMIN	Baratier	Oui	Oui	Michel MONTABONE	Réallon	Oui	Non
	8	Jean-Luc VERRIER	Prunières	Oui	Oui	Bernard RAIZER	Le Sauze-du-Lac	Oui	Non
Parc national du Mercantour	9	Xavier FRIBOURG	Ubaye Verdon	Visio	Oui	Clémentine DENTZ	Haut-Var/Cians	Visio	Non
Parc national des Ecrins	10	Ludovic SCHULTZ	-	Excusé	-	Jean-François LOMBARD	Embrunais	Visio	Oui
<b>TOTAL public</b>				<b>9</b>	<b>9</b>			<b>6</b>	<b>1</b>

	Présence	Votant.es
Collège privé	21	12
Collège public	15	10
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>22</b>

### Chambres consulaires – Invités

Structure	Département	TITULAIRE		SUPPLEANT.E	
		Prénom NOM	Présence	Prénom NOM	Présence
Chambre d'Agriculture	1 Alpes-de-Haute-Provence				
	2 Hautes-Alpes	Alexandre LAGIER		Eric LIONS	
	3 Alpes-Maritimes	Célia KRZMIC	Visio		
Chambre de Commerce et d'Industrie	1 Alpes-de-Haute-Provence				
	2 Hautes-Alpes	Christophe PERNIN		Pascale MASDIROSSIAN	
	3 Alpes-Maritimes	Laurent DEVEAU			
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	1 Alpes-de-Haute-Provence				
	2 Hautes-Alpes	Thierry FRECHON	Oui	Sylvie GALEA	
	3 Alpes-Maritimes			Christian FARALDI	
Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire	1 Alpes-de-Haute-Provence	Jérôme MARTINEZ			
	2 Hautes-Alpes	Denis PHILIPPE			
	3 Alpes-Maritimes	Yann LIBRATI			

### Co-financeurs

Structure	Département	TITULAIRE		SUPPLEANT.E	
		Prénom NOM	Présence	Prénom NOM	Présence
Conseil Départemental	1 Alpes-de-Haute-Provence				
	2 Alpes-Maritimes	Anne-Marie ARNAUD (T)			
	3 Alpes-Maritimes	Bernadette SAUDEMONT			
Conseil Régional SUD - PACA	1 Alpes-Maritimes	Christian HUBAUD			
	2 Alpes-Maritimes	Michelle GAILLARD (T)			
	3 Alpes-Maritimes				
	4 Alpes-Maritimes	Sylvie BENAÏM (T)	Visio		
Conseil Régional SUD - PACA	1 Représentant	Cécile ALLEMAND (T)	Visio		
	2 Référent 04/05	Robert GENTILLI	Visio		
	3 Référente 06	Sabine GEAY BOREL	Excusée		

**Equipe LEADER**

<b>Structure</b>	<b>Prénom NOM</b>	<b>Présence</b>
<b>GAL</b>	Salomé DELILLE	Oui
	Marine TULLIACH	Oui
	Thipmala LYFOUNG	Oui
	Clair AUFFRET-STAGNARO	Oui
	Clara AUBESPIN	Visio
<b>CCAA</b>	Maud ORNE-GLIEMANN	Oui
<b>PNRPA</b>	Dominique REISLER	Oui
<b>CCVUSP</b>	Marine CLEMENT	Visio
<b>CCSP</b>	Laurence CRISCUOLO	Oui